



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/ETH/1  
30 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997  
10-14 mars 1997, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'ETHIOPIE

TABLE DES MATIERES

|  | <u>Paragrophes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| INTRODUCTION   | 1                  | 2           |
| I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE | 2 - 26             | 2           |
| II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE                        | 27 - 32            | 7           |
| III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES                                      | 33 - 47            | 8           |
| A. Renforcement des capacités de formulation et de gestion des politiques générales  | 35 - 37            | 9           |
| B. Développement agricole  | 38 - 40            | 9           |
| C. Programmes prévus dans les secteurs de l'éducation et de la santé                 | 41 - 42            | 10          |
| D. Mise en valeur et utilisation des ressources hydrauliques                         | 45 - 47            | 11          |
| IV. ARRANGEMENTS DE GESTION  | 48 - 51            | 11          |
| <u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour l'Ethiopie (1997-2001)  |                    | 13          |

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec l'Ethiopie, qui porte sur la période 1997-2001, reflète les domaines d'activité prioritaires identifiés par le gouvernement dans sa stratégie de développement et dans ses politiques sectorielles. Etabli par le Ministère du développement économique et de la coopération en étroites consultations entre le gouvernement et le PNUD, il est fondé sur le programme quinquennal de développement élaboré par le gouvernement. En outre, il est directement inspiré de la stratégie d'industrialisation mue par l'agriculture élaborée par le gouvernement, de son programme de réformes économiques, de ses politiques et stratégies sectorielles et des engagements qu'il a pris lors de différentes conférences mondiales. Le cadre de coopération est conforme aux principes d'un développement humain durable.

### I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. L'Ethiopie se heurte, dans ses efforts de développement, à une multitude de contraintes formidables qui devront être éliminées dans une perspective à court, moyen et long termes. L'on peut en citer comme exemple une misère généralisée; une pénurie de ressources humaines qualifiées; le faible niveau de technicité et la lenteur du développement des technologies nouvelles, spécialement dans l'agriculture, le sous-développement de l'infrastructure économique et sociale; et un chômage de plus en plus sérieux, particulièrement dans les régions urbaines. En outre, ces problèmes ont été aggravés par plus de 20 ans de guerre civile, des sécheresses périodiques et les politiques peu avisées suivies par les régimes passés.

3. Il ressort des données disponibles que si la pauvreté n'est pas un phénomène nouveau en Ethiopie, son incidence s'est aggravée après la révolution de 1974 par suite de la stagnation, voire du déclin, de l'activité économique, état de choses imputable essentiellement au fait que l'économie était régie par des politiques peu appropriées. L'Etat a assumé un contrôle rigide de l'économie, a éliminé la propriété et la gestion privées des activités économiques et a sérieusement limité les investissements privés. Une gestion peu efficace et pléthorique au sommet, la bureaucratie et l'absence de coordination efficace au niveau intersectoriel ont été au nombre des principales causes de la crise économique que le pays a connu au cours des 20 dernières années.

4. D'une façon générale, par conséquent, les causes profondes de la pauvreté sont imputables à une mauvaise gestion et à des politiques économiques peu appropriées. L'on estime que près de 52 % des ménages éthiopiens peuvent être classés comme très pauvres, chroniquement pauvres, vulnérables ou exposés à la pauvreté. Dans certaines régions, plus de 70 % des ménages sont pauvres et ce chiffre atteint même parfois 85 % (voir The Social Dimensions of Adjustment in Ethiopia: A Study on Poverty Alleviation, Ministère du plan et du développement économique, 1992).

5. L'aggravation du chômage, la chute des salaires réels et le faible niveau de productivité dans le secteur agricole et dans le secteur non structuré ont également contribué à la pauvreté. Or, en Ethiopie, la pauvreté est une question qui ne saurait être analysée sans être replacée dans un contexte plus

vaste : le caractère rural du pays; la sécheresse; la dégradation de l'environnement; la rapidité de l'accroissement démographique; et, d'une façon générale, les distorsions structurelles de l'économie.

6. L'insécurité alimentaire a sévi dans le pays par suite, principalement, d'une faible productivité agricole, laquelle résulte à son tour du faible degré de technicité dans ce secteur. L'agriculture continue de dépendre des pratiques et des outils traditionnels, et rares sont les intrants modernes comme semences et espèces animales améliorées, engrais chimiques et pesticides. Le taux annuel moyen d'utilisation d'engrais n'est que de 4 kg/ha, chiffre très faible même en comparaison de la moyenne en Afrique sub-saharienne. Sur quelque 3 millions d'hectares de terres irrigables, moins de 5 % sont irriguées. Les pertes causées aux cultures, tant avant qu'après la récolte, par les maladies, les insectes, les mauvaises herbes, les oiseaux, les rongeurs, l'inefficacité des pratiques de traitement, de mauvaises conditions d'entreposage, etc., sont considérées comme très élevées et, selon les estimations, représentent environ de 30 à 40 % du rendement total potentiel. Les sécheresses et famines périodiques ont également aggravé cette situation de dénuement généralisé.

7. L'infrastructure économique et sociale du pays est rudimentaire. La plus importante des contraintes matérielles qui entravent le développement est la faible densité du réseau routier (21 km pour 1 000 km<sup>2</sup>), les routes étant d'ailleurs souvent en mauvais état et exigeant des travaux majeurs d'entretien et de réparation. Près de 75 % des exploitations agricoles sont à plus d'une demie journée de marche et de routes praticables par tous temps, ce qui ne manque pas d'affecter la production agricole.

8. Les cours d'eau et fleuves du pays pourraient facilement être aménagés pour produire l'électricité et l'énergie hydro-électrique est généralement meilleur marché que les autres formes d'énergie, mais moins d'un pour cent du potentiel est utilisé. A l'heure actuelle de 9 à 11 % de la population a accès à l'électricité, souvent en ville. Cela crée une énorme dépendance à l'égard du bois de feu, et contribue ainsi à un sérieux déboisement et d'autres problèmes de gestion de l'environnement.

9. L'accès limité au logement, à l'eau (moins du tiers de la population a accès à une eau salubre) et à l'assainissement a contribué au mauvais état de santé de la population ainsi qu'à la réapparition de maladies jadis maîtrisées. La rapidité de l'accroissement démographique a lourdement surchargé les services de santé et d'éducation : le ratio de médecins est de 3 pour 100 000 habitants. Une mortalité infantile et maternelle élevée constitue un problème chronique. Les taux de scolarisation aux niveaux primaire et secondaire sont de 36 % et 18 % respectivement. Dans les régions où la population est particulièrement misérable, les services sociaux de base font sérieusement défaut, les approvisionnements en eau salubre sont très insuffisants et les taux de scolarisation au niveau primaire sont inférieurs à 10 %, contre une moyenne nationale de quelque 22 %.

10. Environ 90 % de la main-d'oeuvre rurale est employée dans l'agriculture, et 10 % dans l'artisanat et les services ruraux, et le sous-emploi est très répandu dans les campagnes. Le secteur structuré emploie 3,5 % de la population active. La dépression que connaît l'économie se traduit par une urbanisation

croissante : en ville, le chômage atteint près de 18 % et est particulièrement grave chez les jeunes, et spécialement chez les jeunes femmes.

11. Ces problèmes sont imputables surtout à la lenteur de l'expansion économique que connaît le pays depuis la dizaine d'années qui viennent de s'écouler. La faiblesse extrême de l'épargne intérieure est demeurée l'un des principaux obstacles au développement socio-économique du pays. L'épargne intérieure brute est d'environ 3 %, soit un chiffre bien inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, qui dépasse 10 %. Les investissements bruts en proportion du produit intérieur brut (PIB) n'ont représenté en moyenne que 11 % environ au cours des dix dernières années, et même ce modeste investissement n'a été possible que grâce au secteur public. Avec des investissements aussi faibles, l'on ne peut pas s'attendre que les problèmes sociaux, économiques et environnementaux du pays soient résolus et que l'expansion et le développement s'accélèrent. En limitant délibérément les investissements privés, tant intérieurs qu'étrangers, le régime antérieur a ainsi sérieusement affecté l'épargne privée et l'investissement.

12. La capacité, spécialement en matière de gestion économique, étant limitée, la qualité et le rythme d'exécution des programmes et des projets de développement s'en sont ressentis. Le gouvernement a promulgué une nouvelle politique économique qui a essentiellement pour but de transformer l'économie de telle sorte qu'elle réagisse aux forces du marché tout en faisant du secteur privé le moteur de la croissance. Pour appliquer cette politique, il faudra mettre en place les institutions appropriées et constituer les ressources humaines nécessaires à leur fonctionnement. Pendant le cinquième cycle de programmation, le PNUD a joué un rôle de premier plan en matière de renforcement des capacités d'analyse des politiques dans les domaines de la gestion économique et financière aux niveaux tant du gouvernement central que des institutions décentralisées.

13. La mauvaise gestion du passé. Les régimes passés, hautement centralisés, ont empêché toute réelle participation de la population au développement socio-économique et étouffé ses aspirations à l'autonomie. Une guerre civile débilatante, particulièrement dans les régions septentrionales du pays, a fait rage pendant trois ans. L'effort de guerre absorbait des ressources humaines productives et la majeure partie du budget national, contribuant ainsi à une sérieuse dévastation de l'économie. Depuis que le gouvernement provisoire est arrivé au pouvoir en Ethiopie en 1991, il a poursuivi énergiquement une politique de décentralisation des pouvoirs au profit des administrations régionales. La République démocratique fédérale d'Ethiopie, qui a remplacé le gouvernement provisoire en août 1995, s'est entièrement associée à cette politique, fondée sur la conviction que les destructions et souffrances du passé résultaient directement de la dictature d'un gouvernement central répressif et éloigné et que le seul moyen d'éviter des conflits à l'avenir consiste à décentraliser les pouvoirs en rapprochant le processus de décisions des régions, des districts et des communautés. Aussi le pays a-t-il été divisé en dix régions administratives, essentiellement dotées de l'autonomie pour la plupart des questions qui les intéressent. Dans le cadre de la structure fédérale qui a été mise en place, les administrations autonomes aux échelons régional et national sont dotées de pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires pour toutes les questions relevant de leur ressort géographique, sauf dans des domaines comme la défense, les affaires étrangères et la citoyenneté, qui

relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. La mise en oeuvre de cette politique crée d'énormes défis, mais aussi d'énormes possibilités, qui exigeront un solide appui de la part de la communauté internationale. Le PNUD est déjà considéré comme l'organisme chef de file dans ce domaine, spécialement pour ce qui est d'aider le gouvernement à développer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour promouvoir le processus de démocratisation et de décentralisation.

14. Les plans d'avenir du gouvernement. Depuis la fin de la longue guerre civile et la chute du régime précédent, en mai 1991, le gouvernement provisoire a dû s'attaquer immédiatement à la reconstruction de l'infrastructure économique et sociale, à la réinsertion de plus d'un demi million de militaires démobilisés, et à la relance des activités normales de production qu'avait paralysées le manque d'intrants essentiels. A cette fin, le gouvernement a formulé un programme de relèvement et de reconstruction d'urgence avec l'appui de la communauté internationale des donateurs.

15. Comme les politiques et les stratégies mal avisées suivies par le régime précédent étaient l'une des principales causes de la crise économique du pays, le gouvernement provisoire a adopté en novembre 1991 une nouvelle politique économique visant à résoudre les problèmes causés par le déclin de l'activité économique. Les principaux objectifs de cette nouvelle politique sont les suivants : transformer le rôle joué par l'Etat dans l'économie; b) promouvoir l'investissement privé; c) favoriser une plus large participation populaire au développement; d) accroître le rôle joué par les administrations régionales dans la gestion de l'économie; et e) mobiliser des ressources extérieures pour appuyer les efforts de développement du pays.

16. Conformément à cette nouvelle politique économique, des mesures de réforme sont actuellement adoptées pour corriger les déséquilibres macro-économiques à court et moyen termes. Cette politique a porté ses fruits : l'activité économique a repris et le taux moyen de croissance a été de 6 % par an depuis 1992-1993. Au niveau macro, l'économie est saine. Pour l'essentiel, le gouvernement a également réussi à créer des marchés pour les facteurs de production. La nature des dépenses publiques a été modifiée de manière à faire une plus large place au budget annuel. Les dépenses militaires sont progressivement réduites tandis que les ressources allouées à l'éducation, à la santé et à l'infrastructure ont été accrues. Le gouvernement a déjà réussi à rétablir l'équilibre budgétaire. Le taux de change est ajusté périodiquement pour refléter l'offre et la demande, et l'on s'emploie à créer peu à peu un environnement propice aux investissements privés. Un programme de privatisation a été mis en place et plusieurs entreprises publiques ont été mises en vente, et plusieurs d'entre elles ont déjà été vendues.

17. Cependant, l'amélioration des politiques et de la gestion économique n'aura de résultats que si elles permettent non seulement de sortir de la crise dans l'immédiat mais aussi d'atténuer les contraintes à plus long terme qui entravent le développement. Après avoir procédé à une analyse critique des problèmes auxquels se heurtent actuellement les efforts de développement, le gouvernement provisoire a élaboré une stratégie à long terme devant orienter les priorités et l'allocation des ressources à l'avenir. La stratégie d'industrialisation à long terme fondée sur le développement de l'agriculture qui est actuellement en cours d'élaboration doit transformer les structures économiques, la part représentée

par l'agriculture dans le PIB devant se rétrécir nettement au profit de l'industrie et des services. Cette stratégie d'industrialisation est fondée sur une amélioration de la productivité des petites exploitations agricoles et sur une industrialisation faisant appel à des matières premières nationales et à des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre. L'agriculture doit apporter une double contribution au développement économique en fournissant des produits destinés aux marchés alimentaires locaux, aux industries nationales et à l'exportation et en augmentant les débouchés pour les produits de l'industrie.

18. Le développement des petites exploitations agricoles devrait se faire en trois étapes successives : a) concentration sur l'amélioration des pratiques agricoles traditionnelles; b) développement de l'infrastructure agricole (par exemple systèmes d'irrigation à petite échelle et utilisation d'intrants agricoles modernes comme engrais chimiques, semences améliorées ou pesticides); et c) réorientation de la main-d'oeuvre rurale des activités agricoles vers des activités non agricoles, ce qui devra ouvrir la voie à une amélioration de la productivité et à une atténuation des pressions que la population exerce sur les terres rurales.

19. Pour les cinq années à venir, la politique et la stratégie formulées dans le secteur de l'agriculture sont axées sur les priorités suivantes : fourniture à l'exploitant d'intrants agricoles modernes, de crédits et de services de vulgarisation; promotion de techniques agricoles de nature à conserver les ressources; développement de l'irrigation à petite échelle; amélioration de l'élevage; mise en place de circuits commerciaux et de marchés efficaces; promotion de l'investissement privé dans les exploitations modernes à grande échelle; et renforcement des recherches agronomiques tendant à satisfaire des besoins spécifiques. Il est prévu de mettre au point et d'introduire un nouveau programme de vulgarisation pour traduire cette politique par des mesures concrètes.

20. La politique et la stratégie du gouvernement concernant le secteur industriel mettent l'accent sur le développement du secteur manufacturier, lequel utilise des matières premières nationales et produit principalement pour les marchés intérieurs. L'on s'emploiera à promouvoir activement la participation du secteur privé à la production industrielle et des efforts seront déployés pour établir des liens solides entre l'agriculture et l'industrie.

21. La politique relative au secteur de l'énergie met l'accent surtout sur la nécessité d'accroître la production d'hydro-électricité, d'exploiter l'énergie géothermique et de promouvoir une utilisation rationnelle des sources d'énergie traditionnelles.

22. Dans le secteur des transports et des communications, l'accent sera mis sur l'expansion de l'infrastructure, et spécialement des routes rurales; sur le renforcement du secteur des matériaux de construction, l'objectif ultime étant de parvenir à une production suffisante pour satisfaire les besoins du pays; et à un développement planifié et coordonné des services sociaux urbains.

23. La politique d'éducation tend principalement à améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement, l'accès au système scolaire et l'équité. L'on s'attachera donc à relever les normes pédagogiques en modernisant les

installations, en améliorant les matériels pédagogiques et en organisant une formation préparatoire et en cours d'emploi pour renforcer les compétences des enseignants. En outre, il est prévu d'améliorer et de décentraliser l'administration de l'enseignement. Comme l'économie de demain aura besoin de ressources humaines qualifiées, l'on s'attachera aussi à renforcer l'enseignement technique.

24. Dans le secteur de la santé, le gouvernement a l'intention de mettre l'accent surtout sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, étant donné que plus de 75 % des maladies qui sont endémiques en Ethiopie sont transmissibles mais pourraient être évitées.

24. Le gouvernement a également formulé et adopté plusieurs autres politiques et stratégies infrasectorielles et multisectorielles dans des domaines comme la population; la promotion de la femme; la prévention et la gestion des catastrophes nationales; la recherche agronomique et la vulgarisation agricole; la science et la technologie; l'amélioration des engrais; et le développement des coopératives.

26. L'existence de toutes ces politiques et stratégies montre clairement que le cadre nécessaire à la réalisation des différentes activités de développement prévues est déjà en place. Dans certains secteurs, des programmes concrets ont déjà été élaborés et on s'emploie à mobiliser une assistance extérieure pour les réaliser. Dans certains cas, par exemple pour le programme prévu dans le secteur routier, le gouvernement a déjà obtenu un appui financier de divers donateurs. Dans d'autres secteurs comme la santé, l'éducation et l'énergie, l'on s'attache actuellement à préparer des programmes qui pourront servir de cadre aux activités et à la mobilisation des ressources.

## II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

27. La coopération que le PNUD a apportée à l'Ethiopie pendant le cinquième cycle de programmation dans le contexte des politiques et des priorités nationales a été concentrée dans les domaines suivants : décentralisation et développement régional; création d'un environnement propice au développement du secteur privé; réforme de la fonction publique; renforcement des capacités dans le domaine du développement social; élaboration de politiques, plans d'action et programmes sectoriels et dialogues de politique générale et recherches sur la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, le développement humain et la participation communautaire.

28. Lors de l'examen à mi-parcours du programme qui a eu lieu en février 1996, l'utilité de l'approche-programme en tant qu'outil du développement a été mise en relief. L'on a fait observer que les programmes nationaux avaient été élaborés pendant la période de transition et n'avaient pas tardé à être influencés par l'infléchissement des politiques et des priorités du gouvernement, ce qui, dans tous les cas où cela avait été possible, avait conduit à modifier les programmes. Toutefois, l'application de l'approche-programme n'avait suscité qu'un écho insuffisant parmi les donateurs, d'autant qu'aussi bien ces derniers que le gouvernement mettaient l'accent sur l'approche sectorielle.

29. S'il a été admis lors de l'examen à mi-parcours qu'il faudrait continuer à mener à bien les activités entreprises pendant le cinquième cycle de programmation étant donné qu'elles tendaient à renforcer des capacités essentielles, il a été jugé nécessaire de faire en sorte que les programmes reflètent les priorités identifiées dans le plan quinquennal de développement et soient adaptés à l'approche sectorielle préconisée par le gouvernement. En outre, le programme devait être mieux ciblé pour ce qui était des interventions, des activités et de sa couverture géographique. Ainsi, les activités prévues dans le cadre du nouveau programme devront être regroupées et reciblées dans le cadre des programmes sectoriels.

30. Le gouvernement a formulé et a lancé un plan de développement stratégique sur cinq ans et s'emploie actuellement à formuler des programmes sectoriels qui constitueront le cadre essentiel des efforts de mobilisation des ressources nationales et extérieures. Il a déjà formulé et soumis aux donateurs un programme pour le secteur routier. D'autres programmes devraient suivre dans des domaines comme l'agriculture, l'énergie, la santé et l'éducation. Le gouvernement et le PNUD considèrent l'un et l'autre qu'il faudra conserver l'approche-programme dans le contexte de ce cadre sectoriel afin de resserrer les liens intrasectoriels et intersectoriels et la coordination des activités des donateurs.

31. Comme indiqué dans les paragraphes précédents, le gouvernement a formulé des politiques et des programmes concernant presque tous les secteurs de l'économie, et des programmes d'action concrets sont en voie d'élaboration. Le PNUD a un rôle vital à jouer en aidant à renforcer les capacités indispensables à l'exécution de ces programmes. Les activités devant être mises en oeuvre pendant le cinquième cycle de programmation avaient certes été formulées sur la base des politiques et des stratégies que poursuivait alors le gouvernement, mais elles n'étaient pas assez ciblées et les ressources disponibles ont été trop éparpillées. L'intention est par conséquent, lors de la mise en oeuvre du premier cadre de coopération, de centrer les efforts des secteurs moins nombreux. Telle a d'ailleurs été l'une des recommandations formulées lors de l'examen à mi-parcours.

32. Le programme quinquennal de développement élaboré par le gouvernement accorde la priorité à trois grands domaines thématiques : a) élimination de la pauvreté grâce à une croissance accélérée qui sera centrée principalement sur les régions rurales; b) consolidation de la paix et d'une démocratie participative; et c) renforcement des capacités de gestion économique aux niveaux tant fédéral que régional.

### III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

33. Les priorités du gouvernement coïncidant, pour l'essentiel, avec les orientations thématiques que le Conseil d'administration a données aux activités du PNUD dans sa décision 95/22, le PNUD est bien placé pour aider le gouvernement à mettre en oeuvre son programme quinquennal. Dans le contexte du premier cadre de coopération avec l'Ethiopie, le PNUD mettra l'accent sur : a) renforcement des capacités de formulation et de gestion des politiques générales; b) le développement agricole; c) les programmes prévus dans les secteurs de l'éducation et de la santé; et d) la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques.

34. Le gouvernement est conscient des avantages de l'approche-programme et de son utilité en tant que moyen de formulation et de gestion des programmes. Néanmoins, le caractère multisectoriel des programmes et la multiplicité des produits ont, par le passé, suscité des problèmes d'allocation de ressources, de coordination et de suivi pendant le cinquième cycle. Les programmes prévus dans le contexte du premier cadre de coopération devront par conséquent être ciblés et avoir un caractère sectoriel. Pour promouvoir la continuité et l'impact des activités, le gouvernement a décidé que certains des éléments des programmes du cinquième cycle seront intégrés au cadre de coopération.

A. Renforcement des capacités de formulation et de gestion des politiques générales

35. Le passage d'une administration hautement centralisée et de l'économie planifiée à un système fédéral et à une économie de marché exige un renforcement des moyens dont dispose le gouvernement, tant au niveau central qu'au niveau régional, dans des domaines comme la formulation et la mise en oeuvre des politiques générales, la gestion des administrations locales et la gestion de l'économie. Le système fédéral a dévolu des responsabilités considérables aux administrations régionales en matière de promotion du développement. Toutefois, si l'on veut qu'elles usent comme il convient des pouvoirs qui leur ont été conférés, les ressources humaines, financières et autres des régions devront être renforcées.

36. Les domaines dans lesquels le PNUD devra intervenir en priorité seront notamment les suivants : a) appui à la réforme de la fonction publique grâce à la fourniture de services de consultants tant nationaux qu'internationaux qui aideront le gouvernement à préparer des descriptifs de projets et à restructurer l'Office éthiopien de l'électricité, de l'éclairage et de l'énergie, l'Office éthiopien du tourisme et la Banque éthiopienne de développement, dont la préparation a été appuyée par le PNUD; b) perfectionnement des cadres dans les domaines de la gestion, de l'économie, de l'ingénierie, etc., un appui devant être fourni à l'Ecole de la fonction publique sous forme de matériel, de livres et de personnel; et c) appui à la mise en oeuvre du plan d'action stratégique visant à renforcer les capacités des administrations régionales qui a été formulé avec l'appui du PNUD dans le cadre d'un programme de formation à l'administration et à la gestion du personnel des bureaux et des membres des conseils des régions, des districts et des woreda.

37. Résultats escomptés. Le gouvernement devrait avoir à sa disposition différentes études concernant la gestion des ressources humaines, les pratiques de gestion aux échelons supérieurs et la prestation des services dont les recommandations seront mises en oeuvre, avec l'appui de donateurs, pour améliorer l'efficacité et les performances de la fonction publique et des entreprises étatiques et pour renforcer les capacités de mise en oeuvre du programme de décentralisation aux échelons régional et local.

B. Développement agricole

38. Le gouvernement a fait de la sécurité alimentaire un objectif primordial de ses efforts de développement. La stratégie de développement agricole met donc l'accent sur l'accroissement de la production et l'amélioration de la

productivité grâce à la fourniture d'un appui aux paysans, agriculteurs et éleveurs.

39. Un appui du PNUD est attendu dans les domaines suivants : a) renforcement des capacités de recherche agronomique pour la mise au point et le transfert de technologies aux petits agriculteurs. Dans toute la mesure possible, la formation sera organisée dans le pays même, au niveau des exploitations et dans des établissements spécialisés; b) mise en place d'un système d'information agricole pour mettre au point un système d'alerte avancée prévu dans la stratégie de renforcement de la sécurité alimentaire; c) renforcement des capacités de conception et exécution de programmes d'irrigation à petite échelle; d) appui aux services vétérinaires et de gestion des ravageurs; et e) développement des services de crédit rural (formation et mise au point de systèmes).

40. Résultats escomptés. Les activités prévues auront pour effet d'améliorer la productivité de l'agriculture et ainsi de renforcer la sécurité alimentaire.

C. Programmes prévus dans les secteurs de l'éducation et de la santé

41. Éducation. La politique qui a été formulée dans le secteur de l'éducation met l'accent sur la pertinence et la qualité des études et l'équité. L'intervention du PNUD, qui sera orientée principalement vers l'éducation primaire et l'éducation de base, tendra par conséquent à relever les normes pédagogiques grâce à la mise en place d'installations adéquates et à la fourniture de matériel pédagogique, l'organisation d'une formation en vue d'accroître le nombre de maîtres qualifiés aux niveaux tant primaire que secondaire; à mieux adapter les programmes scolaires à la situation du pays et aux besoins sociaux et économiques des communautés; et à améliorer la formation technique et professionnelle en formant un nombre accru d'ouvriers-techniciens, principalement dans des domaines comme l'agriculture, les agro-industries, la construction et la santé. A cette fin, l'on s'emploiera à moderniser les installations de toutes les écoles existantes, à améliorer la qualité et les normes professionnelles des maîtres grâce une campagne massive de formation préparatoire et en cours d'emploi et à améliorer le système des évaluations et des examens. Le système d'éducation sera décentralisé au profit des régions afin de faciliter une nouvelle décentralisation de la gestion au niveau des écoles. L'on encouragera le secteur privé à participer à la fourniture et à la distribution des ressources pédagogiques.

42. Résultats escomptés. Les programmes d'études seront plus pertinents, la qualité de l'éducation sera améliorée et les normes pédagogiques seront relevées et les taux de scolarisation augmenteront, compte dûment tenu de la nécessité de promouvoir l'égalité entre garçons et filles et l'équité au plan régional.

43. Santé. La politique formulée dans ce domaine a pour but de développer le système de santé de manière à pouvoir fournir des services complets et intégrés de soins de santé primaires par le biais de dispensaires communautaires. L'accent sera mis sur l'hygiène et les soins préventifs, sans pour autant négliger les services thérapeutiques essentiels. La coopération du PNUD devra notamment : a) mettre l'accent sur l'hygiène et les services préventifs, et notamment sur des interventions intersectorielles tendant à améliorer l'accès à

l'eau salubre et à l'assainissement; b) appuyer les services d'information, d'éducation et de communication aux niveaux des districts et des régions et organiser une formation aux programmes de santé maternelle et infantile à tous les niveaux; et c) promouvoir la décentralisation du système de prestation de soins de santé grâce au renforcement des dispensaires communautaires et hôpitaux de districts, lesquels devront être équipés et entretenus comme il convient grâce à l'allocation de crédits budgétaires adéquats, à la participation des communautés et à des programmes sélectifs de recouvrement des coûts.

44. Résultats escomptés. Il sera mis en place un service de santé rationnel, adapté aux besoins, efficace et économique qui se traduira par une diminution des taux de morbidité et de mortalité ainsi que par une qualité de vie acceptable et une amélioration de la productivité.

#### D. Mise en valeur et utilisation des ressources hydrauliques

45. Le pays est doté de vastes ressources hydrauliques mais n'a qu'une capacité limitée de les mettre en valeur et de les utiliser. Aussi a-t-il été créé à cette fin un nouveau ministère et des bureaux régionaux de mise en valeur des ressources hydrauliques. Cela étant, il importe au plus haut point de renforcer les capacités dans ce domaine aux échelons tant fédéral que régional.

46. Il est proposé que les interventions du PNUD portent en priorité sur : a) l'appui au développement du cadre législatif et réglementaire à mettre en place dans le secteur de l'eau en renforçant les capacités aux échelons central et régional; b) le renforcement des capacités de conception et de réalisation de programmes d'approvisionnement en eau, spécialement dans les régions; c) le renforcement des services météorologiques; d) l'appui aux études hydrologiques; et e) l'appui aux études d'aménagement des bassins fluviaux.

47. Résultats escomptés. Les capacités limitées dont disposent les bureaux régionaux des eaux en matière de conception et d'exécution des programmes seront renforcées grâce à la coopération technique fournie par le PNUD, ce qui leur permettra de préparer et de réaliser plus efficacement des projets et des programmes d'approvisionnement en eau. La couverture, la qualité et l'actualité des informations météorologiques rassemblées et publiées seront améliorées. En outre, les bureaux régionaux pourront avoir accès à des données dont ils ont fort besoin et les analyser pour achever les études qui sont actuellement en cours.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

48. Le gouvernement est pleinement résolu à privilégier la modalité de l'exécution nationale. La réalisation des programmes sera confiée aux secrétariats sectoriels de gestion des programmes qui ont été créés aux niveaux central et régional. Pour veiller à ce que ces structures réunissent toutes les conditions qu'exige l'exécution nationale, le gouvernement a l'intention de passer en revue les arrangements d'exécution actuels et, si besoin est, de recommander les changements à y apporter.

49. Les activités seront réalisées essentiellement par les ministères et organismes gouvernementaux et bureaux sectoriels au niveau central et aux

niveaux décentralisés respectivement, et on s'attachera à promouvoir la participation communautaire. Dans les domaines où les capacités du gouvernement ne seront pas suffisantes, l'on fera appel aux institutions spécialisées des Nations Unies. Il est également prévu d'avoir recours, à tous les niveaux, aux Volontaires des Nations Unies, au Programme de transfert de connaissances par le biais de nationaux expatriés (TOKTEN) et au Programme de services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR).

50. Le suivi et l'évaluation des programmes constitueront pour le gouvernement et le PNUD une activité concertée et continue. Le Comité d'examen des programmes sera présidé par le Ministère du développement économique et de la coopération et sera composé de hauts fonctionnaires des agents d'exécution, des coordonnateurs régionaux des programmes, des coordonnateurs nationaux des programmes, des bénéficiaires, des institutions spécialisées des Nations Unies intéressées et des donateurs. Le Comité se réunira deux fois par an pour passer en revue l'exécution des programmes et formuler des recommandations tendant à maximiser l'efficacité de leur exécution.

51. Dès que les modalités d'exécution auront été convenues, elles seront discutées en détail à la lumière des arrangements relatifs à l'appui aux programmes.

Annexe  
 OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ETHIOPIE  
 (1997-2001)  
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Source  | Montant                         | Remarques  |
|---|---------------------------------|--|
| RESSOURCES DE BASE DU PNUD  |                                 |  |
| Montant estimatif du report de CIP pour 1991-1996   | 38 086                          |  |
| MCARB 1.1.1   | 48 870                          | Affecté immédiatement au pays  |
| MCARB 1.1.2   | 0 à 66,7 %<br>du MCARB<br>1.1.1 | Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources |
| Autres ressources<br>Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté<br>CTPD | 300<br>dont :<br>150<br>150     | Rapport national sur le développement humain<br>Base de données sur la CTPD et réseaux   |
| AEPP/AST  | 4 328                           |  |
| Total partiel   | 91 584 <u>a/</u>                |  |
| RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD  |                                 |  |
| Participation aux coûts du gouvernement   | -                               |  |
| Fonds pour le développement durable :   | 7 957                           |  |
| FEM   | 5 127                           | Biodiversité et zones protégées. Semences d'espèces forestières, bois de feu et désertification  |
| BNUS  | 2 800                           |  |
| Protocole de Montréal   | 30                              |  |
| Participation aux coûts de tierces parties  | 5 000                           | Différents donateurs bilatéraux  |
| Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds                   | 14 500                          |  |
| FENU  | 14 000                          | Programme North Gonder<br>Initiative pour la paix et le développement  |
| Fonds d'affectation spéciale pour la gouvernance  | 500                             |  |
| Total partiel   | 27 467                          |  |
| TOTAL GENERAL   | 119 041 <u>a/</u>               |  |

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

b/ Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CTPD = coopération technique entre pays en développement; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; BNUS = Bureau pour la lutte contre la désertification et la sécheresse.